
**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du
Jeudi 19 mai 2022, à 16h15, Anthropole-salle 2024**

Présidence :

Anne Bielman (PO, Lettres)

Présent-e-s :

Direction :

M. Herman Frédéric, Recteur ; M. Frund Benoît, Vice-recteur ; Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice ; M. Rossier Jérôme, Vice-recteur ; M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

Doyen-ne-s :

M. Burnand Léonard (Lettres), M. Ehrenfreund Jacques (FTSR), Mme Le Feuvre Nicky (SSP), M. Linde Niklas (FGSE), M. Pascual Manuel (FBM), Mme Schmid Mast Marianne (HEC).

Secrétariat général :

M. De Perrot Marc, Secrétaire général.

Corps Professoral-CP :

M. Baumgartner Lukas (FGSE), M. Castaner Xavier (HEC), Mme Fassa Farinaz (SSP), M. Genton Blaise (FBM), Mme Hummer Bettina (FDCA), Mme Jopp Daniela (SSP), M. Keller Laurent (FBM), M. Le Forestier Laurent (Lettres), Mme Morin Ariane (FDCA), M. Ruegg Jean (FGSE), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Tomasin Lorenzo (Lettres), M. Voutat Bernard (SSP).

Corps Intermédiaire-CI :

M. Boldi Marc-Olivier (HEC), Mme Grand Stéphanie (FGSE), M. Perrenoud Marc (SSP), M. Petalas Stefanos (FTSR), M. Puyal Julien Pierre (FBM), Mme Robert Valentine (Lettres).

PAT :

Mme Amiguet Amelia (FBM), Mme Pellerin Meiy (FTSR), Mme Felix Sandra (FDCA), M. Rod Daniel (Centre).

Corps Eudiant-e-s-CE :

Mme Almeida Lozar Clara (SSP), M. Baehni Luc (Lettres), M. Fletcher Lloyd (SSP), M. Haralambof Theo (HEC), Mme Huber Cameron (FTSR), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA), M. Prost Marco (Lettres).

Excusé-e-s et absent-e-s :

Direction membres excusées :

Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice ; Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice.

Doyen excusé :

M. Martenet Vincent (FDCA).

CP membres excusés :

M. Marewski Julian (HEC), M. Bauer Olivier (FTSR).

CP membres absents:

M. Krueger Thorsten (FBM), M. Widman Christian (FBM).

CI membre excusé :

M. Hort Lionel (FDCA).

CI membre absent :

M. Phan Olivier (FBM)

PAT membres excusées:

Mme Antille Marine (Centre), Mme Mignot Bechikh Claudia (Lettres).

CE membres excusé-e-s:

Mme Benmenni Moïra (FGSE), M. Boukhris Maher (HEC), M. Buffat Cédric (FBM), Mme Valterio Gaëlle (FDCA).

Nombre de votants : 31

Quorum : 23

Ordre du jour :

Accueil et bienvenue :

La Présidente ouvre la séance à 16 H 25 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Élection de 2 scrutateurs :

Sont élus comme scrutateurs pour la séance du jour :

- M. Prost Marco (Lettres)
- M. Puyal Julien Pierre (FBM)

2. Adoption de l'ordre du jour :

La Présidente annonce une modification de l'ordre du jour : ajout d'un point 9bis « vote de décharge à la Commission des Finances ».

La Présidente demande si cette modification est acceptée.

L'ordre du jour modifié est accepté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24.03.2022 :

- Modification au point 7 du PV :

La Présidente annonce que le Bureau a reçu une demande de modification au point 7 du PV, à la page 4, 3e paragraphe.

Le texte actuel du PV dit : « M. Frund explique que la mise au concours a été organisée par la Direction et qu'elle a pris du retard à cause de la situation sanitaire de ces deux dernières années ».

La correction demandée serait la suivante (texte en gras) : M. Frund explique que la mise au concours a été organisée par la Direction **qui ne s'est pas fondée sur un avis de droit pour renoncer à soumettre cette procédure aux règles sur les marchés publics, étant précisé que des juristes ont été consultés à ce sujet. La mise au concours** a pris du retard à cause de la situation sanitaire de ces deux dernières années... ».

La modification est acceptée à la majorité et 3 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion sur les modifications du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 :

- Demande d'ajouts au PV :

Une demande d'ajout proposée par les étudiants sera portée également sur le PV comme suit :

« Les représentants du corps étudiant indiquent que l'évaluation de l'enseignement leur semble un outil très utile. Ils indiquent qu'ils sont aptes à porter des évaluations pertinentes sur leurs enseignants ».

La Présidente ouvre le vote sur le procès-verbal modifié de la séance du 24 mars 2022 :

Le PV modifié est accepté à la majorité, sans avis contraire et 2 abstentions.

Le PV modifié est ainsi accepté.

4. Communication du Bureau

La Présidente souhaite la bienvenue à la nouvelle membre étudiante de la FTSR, **Cameron HUBER**

Documents à transmettre par le Bureau aux membres du Conseil :

La Présidente s'assure que l'ensemble des membres a pu accéder à l'espace sécurisé du site du Conseil. Elle propose de maintenir le système de dépôt des documents pour la séance sur le site sécurisé plutôt que de les envoyer par mail.

Après acceptation de cette procédure par les membres du CU, la Présidente informe que dès à présent, les documents relatifs aux séances du Conseil seront déposés sur le site sécurisé du Conseil.

Cependant, l'ordre du jour sera transmis avec le mail de la convocation à la séance.

5. Communication de la Direction

La Présidente passe la parole aux membres de la Direction.

M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur, prend la parole et communique au sujet de la directive 3.22.

Il informe le Conseil qu'à la suite des discussions au sujet de l'EEE, l'occasion d'en débattre a eu lieu en présence de M. le Recteur lors de la rencontre avec le syndicat SSP. Il est en contact également avec la FAE ainsi qu'avec la Faculté des Lettres qui l'a convié au Conseil de faculté pour des échanges à ce sujet. Des confirmations sont attendues pour des discussions qui pourraient avoir lieu prochainement avec d'autres facultés.

M. Zanetti informe que l'intention de la Direction est de répertorier les remarques et propositions qui ressortent de l'ensemble de ces discussions. Elles pourront servir de base à la révision de la directive 3.22.

M. Zanetti ne manquera pas de tenir informé le Conseil des propositions de révision de la directive, en espérant que ce procédé conviendra aux membres du Conseil. Pour clore, il remercie les participants de leur attention.

La parole n'est plus demandée par la Direction ; la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Fonctionnement de la séance du Conseil - proposition du Bureau :

Horaire des séances :

Le Bureau s'est interrogé sur la longueur des séances. Faire durer des séances au-delà de 19h15-19h30 ne semble pas en accord avec la volonté de la communauté UNIL de mieux concilier la vie professionnelle et personnelle. Par ailleurs, nous sommes obligés de donner une prévision d'heure de fin de séance pour le personnel qui fait le service des apéritifs.

Temps de parole :

En outre, le Bureau constate que le Conseil est souvent à la limite du quorum, surtout lorsque les séances durent longtemps. Il constate aussi que de nombreux membres restent silencieux pendant les discussions.

Dès lors, le Bureau a réfléchi à la manière de donner un élan démocratique supplémentaire au Conseil.

Le Bureau propose deux mesures :

1. Limiter à 3 minutes le temps de parole pour chaque intervention, lors de discussions ouvertes sur un point à l'OJ.
2. Inviter les personnes qui déposent des interpellations longues à les transmettre par écrit au Bureau, à l'avance, comme c'est déjà le cas pour les résolutions ou les motions. Le fait que le Conseil dispose à l'avance d'un texte écrit pour les interpellations, motions et postulats permettrait à l'auteur d'une telle proposition de la résumer à l'oral. Dès lors, le Bureau propose de limiter à 5 minutes le temps de parole pour une interpellation, une motion ou une résolution.

Ces mesures sont régulièrement pratiquées dans les parlements. Elles ont d'ailleurs déjà été pratiquées au CU, il y a quelques années. Ces pratiques ne seraient cependant pas inscrites formellement dans le RI.

La discussion est ouverte par la Présidente sur ces propositions.

De plusieurs interventions, il ressort ce qui suit :

- Proposition de limiter le temps de parole à 4 min., au lieu des 3 min. proposées par le Bureau
- Ne pas limiter le nombre de prises de parole par une même personne : faire un premier tour de prises de parole et par la suite, redonner la parole si elle est demandée par les mêmes intervenants.
- Proposition de tester ce mode de fonctionnement dès ce jour, avec une certaine souplesse si besoin.
- Proposition d'intégrer ce point dans la prochaine révision du règlement interne du Conseil (RI).

La Présidente met au vote les points suivants :

- Limiter la parole à 3-4 min. pour les séances restantes de cette législature (19 mai et 23 juin), avec une souplesse en cas de dépassement.
- Pour la rentrée de septembre, faire une annonce officielle aux membres du Conseil en début de législature avec une limitation ferme de prise de parole à 4 min.

Le vote est ouvert par la Présidente.

Les mesures sont acceptées avec :

29 oui

1 non

1 abstention

7. Comptes 2021 et Rapport de la Commission des Finances et Gestion :

La Présidente explique le mode de traitement de ces points de l'ordre du jour :

- * La parole sera donnée à la Direction
- * La parole sera donnée au Président de la Commission
- * La discussion générale sera ouverte
- * Un vote d'acceptation aura lieu pour clôturer chaque point.

La Présidente passe la parole au Recteur.

- Présentation :

M. le Recteur remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration des Comptes 2021 ; le service financier, les comptables, les secrétariats ainsi que les décanats qui ont réussi à tenir leurs budgets respectifs lors de cette période de changement de gouvernance aussi bien à la Direction qu'au sein des Décanats. D'autres changements auront lieu également au sein du Contrôle Cantonal des finances, à la DGES ainsi qu'au Conseil d'Etat, ce qui rend cette année assez particulière en termes de changements de gouvernance.

En préambule, M. le Recteur rappelle que dans le cadre de la loi sur l'Université, le Conseil se prononce sur le rapport de Gestion et sur les Comptes. Le réviseur externe KPMG a rendu son rapport à l'issue de ses travaux et a conclu que les comptes respectent la loi.

M. le Recteur introduit sa présentation avec les charges et les produits en expliquant la particularité du décalage temporel entre les entrées et sorties de ressources financières.

M. le Recteur souligne la performance de l'ensemble de l'Université qui aboutit à des comptes précis tout en ignorant le montant initial des budgets alloués.

L'Université arrive en fin d'exercice avec un excédent de 8 millions CHF entre le Centre et les facultés. Le Fond d'innovation a augmenté de 1 million CHF ; en parallèle, l'Université doit à l'État 9 millions CHF qui seront prélevés en octobre 2022.

L'Université reçoit 3 subventions importantes :

- Du Canton
- De la Confédération et HEL
- Produits des accords inter-universitaires

Les budgets évoluent régulièrement en lien avec les centres interdisciplinaires, les allocations conjoncturelles, les indemnités pour doctorants FNS, ainsi qu'avec d'autres projets.

M. le Recteur souligne que les montants peuvent sembler importants, cependant ils sont à l'image de la taille de l'Université et son développement (ex. le développement du Centre informatique et la mise à disposition des infrastructures nécessaires à la recherche et l'enseignement). A la fin de l'exercice, les écarts ne sont pas très importants.

M. le Recteur remercie les participants pour leur attention.

La Présidente passe la parole au Président de la Commission des Finances, M. Pascal St-Amour :

Le Président présente brièvement les travaux de la commission. Il informe que les membres de la Commission ont eu des discussions très constructives avec le Recteur et avec le Chef du Service financier de l'UNIL.

De manière générale, la Commission relève une bonne performance pour l'année 2021 et un bon contrôle des coûts en adéquation avec les budgets alloués précédemment.

La commission donne un préavis positif sur les Comptes 2021.

La Présidente ouvre la discussion sur les Comptes 2021

- Discussion : la discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote sur les Comptes 2021
- Préavis de la Commission : Positif
- Vote : la Présidente fait voter sur les Comptes 2021

28 avis positifs

Pas d'avis contraire

2 abstentions

8. Rapport de gestion 2021 et Rapport de la Commission des Finances et Gestion :

La Présidente passe la parole au Recteur.

- Présentation :

Le Recteur remercie le Secrétariat général qui est en charge de l'élaboration du Rapport de gestion. Une distinction est à observer entre le Rapport de gestion et le Rapport annuel qui sera publié au cours du mois de juin 2022.

Le Recteur remercie également la Direction Hernandez pour les cinq années de travail précédentes, qui ont permis une très bonne gestion de l'Université malgré le contexte très difficile.

Il remercie la Présidente du Conseil d'avoir souligné dans l'introduction du Rapport annuel la qualité des débats au sein du Conseil.

Les points importants qui ressortent du Rapport de gestion sont relevés :

- Enseignement
- Santé et Emploi
- Recherches
- Protection des données, OpenSciences et OpenResearch

Le Recteur remercie les participants pour leur attention.

La Présidente passe la parole au Président de la Commission des Finances et Gestion, M. Pascal St-Amour.

Le Président présente le déroulement des travaux qui ont eu lieu avec Mme Hernandez, ancienne Rectrice, et M. de Perrot, Secrétaire général. La commission était un peu critique sur certains points du rapport.

En effet, ce rapport « de transition » rédigé par l'actuelle Direction sur la gestion de la Direction sortante est davantage un rapport sur la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'intention de la Direction sortante. La commission propose, dans le futur, que ce rapport soit rédigé en amont par la Direction sortante, sous forme de bilan avant son départ.

Malgré ces aléas, la Commission des Finances, qui a fait ses remarques à la Direction, estime que dans le format actuel dicté par la loi, ce rapport répond aux objectifs qui étaient fixés.

Le Président de la Commission M. St-Amour remercie les participants pour leur attention.

La Présidente remercie M. St-Amour pour son intervention et ouvre la discussion.

- Discussion :

Mme Morin remercie la Commission pour ce Rapport et présente trois remarques :

1. Elle souligne un manque de dialogue entre les services centraux et les Facultés.
Réponse de la Direction : Le Recteur et les Doyens sont conscients de ces problématiques et en discutent régulièrement. Ils souhaitent vivement que ces relations s'améliorent.
2. Elle estime que le rapport est lacunaire : il y manque les activités courantes des services centraux notamment le Service juridique, le Service financier et le Service RH. Elle propose que les rapports futurs soient rédigés à l'image du Rapport de gestion du Canton, dicastère par dicastère, afin de mettre en évidence les points saillants du point de vue de la gestion.
Réponse de la Direction : Le Recteur approuve le point relevé. Cependant, il souligne la charge de travail importante générée sur un nombre limité de personnes, dont le Secrétaire Général. Une augmentation de ressources serait nécessaire afin de remédier à ces lacunes, ce que la Direction souhaite également. Pour alléger la tâche tout en répondant à la préoccupation de Mme Morin, la Présidente suggère qu'à

tour de rôle, chaque année, les activités courantes d'un seul Service central soient présentées dans le Rapport de gestion.

3. Enfin, à la page 66 du Rapport de gestion, Mme Morin propose que la mobilité soit prise en compte dans le plan de réaménagement du Campus.

Réponse de la Direction : Le Recteur apprécie la proposition et en prend note.

M. Le Forestier ajoute sous SEPS, point 3.3.3 Culture et Sports, que l'Université par sa Faculté des lettres, a un partenariat avec la Cinémathèque suisse, qui mérite d'être valorisé.

La Présidente ouvre le vote sur le Rapport de gestion

- Préavis de la Commission : Positif
- Vote

29 avis favorables

Pas d'avis contraire

1 abstention

9. Budget 2023 et Rapport de la Commission des Finances et Gestion :

La Présidente passe la parole au Recteur pour présenter le projet de Budget 2023.

- Présentation :

Le Recteur introduit sa présentation en indiquant que le projet de Budget 2023 est soumis à la DGES qui le transmettra à son tour au Conseil d'Etat avec la demande de subvention cantonale.

Le Recteur remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce budget, en particulier le Service des finances et ses nouveaux collaborateurs, les Doyen-nes ainsi que les chefs de services.

Malgré le contexte économique actuel incertain qui se présente en Europe, en plus de la pandémie que nous avons vécue, le budget est réjouissant dans l'ensemble. Les coûts internes de l'Université étant en augmentation en 2022, le projet de Budget 2023 est également augmenté, sachant que les conséquences de l'inflation impactent directement les coûts des matières premières et de l'énergie.

Le Recteur porte à la connaissance du Conseil qu'une partie des fonds de l'Université est placée ; un risque d'impact sur les rendements en raison de la situation des marchés financiers est donc bel et bien présent.

Le Recteur indique qu'une augmentation du Budget prévisionnel est prévu sur le projet de Budget 2023. Une augmentation des subventions fédérales est envisageable en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants, mais en concurrence avec les autres universités. L'Université de Lausanne ne saura qu'ultérieurement le montant exact qui lui sera alloué. Cependant, les grandes attentes budgétaires concernent plutôt les subventions cantonales : le projet de Budget 2023 de l'Université de Lausanne dépend fortement des subventions cantonales qui lui seront allouées.

La Direction a adopté une stratégie budgétaire cohérente avec le Plan d'intention de la Direction ainsi qu'avec les objectifs à atteindre, ce qui est déjà prévu ou déjà fait par certaines facultés et services.

Le Recteur souligne qu'en augmentant les charges en lien avec la création d'emplois, l'UNIL participe à la dynamisation du marché économique de la région.

Le Recteur clôture sa présentation en remerciant le Conseil pour son attention.

La Présidente passe la parole au Président de la Commission des Finances et Gestion, M. Pascal St-Amour

Le Président résume le travail fait par la Commission en précisant que le budget alloué par le Canton servira à couvrir les besoins financiers de l'Université. Il salue les échanges constructifs entre la Direction et les membres de la Commission lors de ces travaux.

L'augmentation du projet de Budget 2023 est liée aux points relevés par M. le Recteur, les demandes qui seront faites au Conseil d'Etat sont bien justifiées, le budget est équilibré ; ainsi, la Commission prévoit positivement de projet de Budget.

La Présidente remercie M. St-Amour pour cette présentation concise et claire.

Elle ouvre la discussion générale sur le projet de budget.

▪ Discussion :

Mme Amiguet revient sur l'augmentation des budgets des facultés et l'attribution des budgets aux différents services ; elle souhaite plus de visibilité sur les attributions budgétaires à certains services. Elle évoque comme exemples l'UNISEP et la BCU (budget alloué à des ressources en ligne notamment).

M. le Recteur souligne la demande pertinente de Mme Amiguet. La Direction est consciente du problème de communication entre les services et les facultés et travaille à son amélioration dans le futur.

M. Zanetti, Vice-recteur, précise que l'accord et les conditions avec la BCU sont différents de ce qui se passe avec les autres services et facultés de l'UNIL. La limitation des accès à certaines ressources en ligne est décidée par la BCU, unilatéralement.

La parole n'est plus demandée, la Présidente ouvre le vote sur le projet de Budget 2023

▪ Préavis de la Commission : Positif

▪ Vote

29 avis favorables

Pas d'avis contraire

Abstentions : 1

9 bis : Vote de décharge à la ComFin :

La Commission est remerciée et félicitée pour son travail.

**Le travail de la Commission des Finances et Gestion est accepté à l'unanimité, avec des applaudissements.
Le Conseil lui donne décharge de sa fonction.**

10. Rapport de la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction 2021-2026 :

La Présidente donne la parole à M. le Recteur pour la présentation du Plan d'intention de la Direction 2021-2026

▪ Présentation :

Le Recteur remercie tous les membres qui ont participé à l'élaboration du Plan d'intention de la Direction dans le cadre d'un processus long, avec la mise en place de groupes de travail d'expert-e-s ainsi que des consultations entre les facultés, les services et la Direction.

Dans un état d'esprit rassembleur, la Direction propose des objectifs et des mesures larges en cohérence avec les activités de l'Université et émanant des personnes qui participent à son développement.

L'UNIL est une université interdisciplinaire avec 7 facultés, 4 centres interdisciplinaires, 6 centres institutionnels, ainsi qu'un partenariat avec le CHUV et UniSanté, ce qui fait de notre Université une place importante dans le Canton.

Le Plan d'intention de la Direction est pensé en cohérence avec la charte de l'Université et respecte ses valeurs.

Les enjeux importants qui sont mis en évidence dans le Plan d'intention sont au nombre de cinq :

1. **Transition écologique et durabilité** : Les changements climatiques représentent des dangers pour le développement. Le Plan d'intention veut incarner la transition écologique, l'intégrer dans l'enseignement et la recherche.
2. **Égalité, diversité et l'inclusion** : le Plan veut lutter contre les discriminations et les mauvais comportements. Le Plan vise aussi à encourager les femmes à occuper des postes à égalité avec les hommes au sein de l'UNIL.
3. **Impact et position de la science** : les 7 facultés et les 6 centres institutionnels sont des outils que l'UNIL utilise pour faire progresser la science.

4. **Technologie numérique** : le Centre informatique s'est bien développé, avec un Centre de calcul très performant et assurant un meilleur service sécurisé à l'ensemble de la communauté universitaire. Une augmentation de la capacité de stockage des données ainsi que la sécurisation des données sensibles s'avère nécessaire.
5. **Santé** : une meilleure santé (y compris la santé au travail) contribue d'une manière importante au progrès économique et social de la société.

Cinq années devront permettre de faire progresser ces cinq enjeux sociétaux, selon le Plan d'intention de la Direction

M. le Recteur clôt sa présentation en remerciant les participants pour leur attention sous les applaudissements.

La Présidente passe la parole aux co-président.e.s de la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction

Mme Fassa, co-présidente de la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction, se félicite de l'aboutissement des travaux de la Commission et souligne que ses membres ont travaillé à un rythme soutenu, en collaboration avec la Direction remerciée pour sa disponibilité, son ouverture et son écoute malgré des critiques quelquefois délicates de la part de la Commission. Une douzaine de séances ont eu lieu entre les mois d'avril et de mai 2022, dont cinq avec la Direction qui ont permis de traiter point par point le Rapport d'intention.

Le Rapport a été approuvé par les membres de la Commission d'examen du Plan d'intention le 10 mai. La Commission espère obtenir le décharge par le Conseil lors de cette séance.

La Commission a apprécié le Plan d'intention ainsi que ses 5 enjeux qui abordent des points extrêmement forts :

- ◆ Le développement d'une recherche rigoureuse au service de toute et tous.
- ◆ Une conception forte de la durabilité environnementale, sociale et éthique dans un contexte post pandémique (modifications des modalités d'enseignement et d'évaluation, p. ex.)
- ◆ Reconnaissance de la pluralité des traditions facultaires, approches innovantes y compris dans la manière de faire de la science, de comprendre les types de recherches et d'intégrer des recherches actuellement en plein essor.
- ◆ La prise en considération des implications de la transition écologique, nécessaire dans tous les domaines d'activités de l'UNIL

M. Tomasin, co-président de la Commission d'examen du Plan d'intention, relève les points pertinents du Plan d'intention de la Direction :

- ◆ **Enseignement** : la Commission a trouvé un accord avec la Direction sur le point de l'enseignement qui revient majoritairement en présentiel tout en gardant la possibilité d'un enseignement partiel à distance si cela est pertinent sur le plan pédagogique. Un large accord a été trouvé avec la Direction concernant le soutien aux étudiants en situation de faiblesse.
- ◆ **Recherche** : Soutien aux chercheurs et chercheuses en visant une excellence collective. Il s'agit d'attirer des chercheurs et chercheuses du monde entier, mais en garantissant un équilibre avec le terreau national. La Direction souhaite faire de l'UNIL une interlocutrice encore plus affirmée du paysage culturel romand. L'UNIL se définit également comme actrice du « life&learning » et comme institution de formation continue. Elle propose un soutien tangible aux chercheurs et chercheuses par le biais du dicastère Communications et médias.
- ◆ **Développement institutionnel** : la question de la précarité est bien prise en compte, en particulier pour les jeunes chercheur.e.s, doctorant.e.s; les perspectives d'évolution professionnelle du personnel administratif et technique ainsi que des autres corps professoraux et intermédiaires sont prises en considération.
- ◆ **Conclusions** :
La Commission a apprécié de travailler avec la Direction et la remercie vivement pour sa bonne collaboration. Ainsi, la Commission préavise positivement et soutient le Plan d'intention de la Direction.

Elle demande au Conseil décharge de son mandat et remercie l'ensemble des participants pour leur attention. La Commission est applaudie par l'assemblée.

La Présidente donne la parole à M. le Recteur qui remercie à son tour les membres de la Commission et les prie d'excuser la Direction pour le tempo imposé lors de ces travaux.

La parole n'est plus demandée, **la Présidente ouvre le vote de décharge à la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction**

Vote : acceptation de décharge

Oui : 22

Pas d'avis contraire

Abstentions : 7

La Présidente explique le procédé d'examen du Plan d'intention de la Direction, qui sera traité **chapitre par chapitre**. Une fois le document examiné par chapitre, une **discussion générale** sur le document sera ouverte.

Remarques :

Demande de correction relative à l'année de législature : en page 6, il est indiqué « 2022-2026 » et sur le titre du document « 2021-2026 ». M. le Secrétaire général en prend note.

▪ Discussion :

La Présidente passe en revue le document, page par page (p. 1-21), puis chapitre par chapitre dès la page 21.

La Direction répond directement à certaines interventions.

Page 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et suivantes : pas de remarques

Mme Morin propose de passer en revue chapitre par chapitre ; proposition acceptée par la Présidente depuis la page 21.

Enseignement :

Page 22 :

- La Présidente demande comment la Direction entend procéder pour les futurs bâtiments UNIL, de manière à ce que les besoins des utilisateurs des salles de cours soient pris en compte lors du lancement du projet et que l'on vérifie qu'ils soient toujours pertinents au moment du lancement de la construction ou à la fin de la construction. M. les Vice-recteurs Zanetti et M. Frund répondent que les bâtiments sont de la responsabilité du Conseil d'Etat et non de l'UNIL mais que les personnes en charge de la planification des horaires d'enseignements dans les facultés seront régulièrement consultées.
- « acquisition de compétences » : un membre demande si le choix du terme « compétences », plutôt que « connaissances » est voulu. M. le Vice-recteur Zanetti répond par l'affirmative.

Page 26, point 1.4 : des tablettes adaptées aux gauchers dans les auditoriums seraient appréciables.

Page 27 et fin du chapitre Enseignement : pas de remarques.

Recherche

Page 32 (2.2.2.) : la Présidente demande à la Direction ce que veut dire « écosystèmes nouveaux en matière de publication ».

Le Recteur transmettra la question à Mme Doudet, Vice-rectrice, excusée. Une clarification sera apportée dans le document final.

Pages 32-33 (2.2.3) : La Présidente salue les préoccupations de la Direction en faveur de l'amélioration du temps dévolu à la recherche, notamment le raccourcissement du rythme des semestres de recherche. Elle demande à ce que l'on veuille à une adéquation plus régulière entre les cahiers des charges et le travail réellement effectué. Elle ne comprend pas pourquoi la question de l'adaptation du cahier des charges n'est proposée qu'en lien avec les projets de recherche internationaux (p. 35)

La Direction signale que c'est au Conseil de décider du rythme des semestres de recherche. La Présidente propose alors de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une séance du Conseil à l'automne 2022.

Concernant les cahiers des charges, M. Rossier Vice-recteur, répond que la Direction est consciente de la réalité de cette problématique et travaille pour y remédier.

Page 34 : M. Le Forestier demande ce veut dire la Direction par « soutien aux projets de recherches innovants » : comment définir des projets de recherche « innovants » ; tous les projets ne sont-ils pas « innovants » ?

M. le Recteur répond que la thématique est en cours de consultations et pas encore définie clairement par la Direction.

Page 35 : Mme Grand signale que dans la dernière phrase, la formule « science-cité » peut faire croire à une exclusion du monde rural. Mme Le Feuvre propose « science-société ».

La proposition de modification est acceptée par la Direction.

Page 36, Conflits d'intérêts dans le cadre de soutiens philanthropiques : Mme Morin demande si la Direction compte rédiger une directive plus générale concernant les conflits d'intérêts.

Le Recteur informe qu'un travail est en cours à ce sujet.

Page 40 (3.3) : M. Boldi s'interroge sur la promotion des activités culturelles de l'UNIL.

Le Recteur renvoie aux missions du Service de culture et médiation.

Page 38-39 (3.2.) : M. Baehni souligne que l'enseignement à distance était appréciable dans certaines situations (chevauchements, travail hors études, etc.). La Direction ferme-t-elle la porte à cette possibilité ?

M. Rossier Vice-recteur, répond que la porte n'est pas complètement fermée, qu'une réflexion est en cours, mais que l'enseignement en présentiel est privilégié.

Page 43 : M. Le Forestier revient sur la place de l'art dans le rôle culturel de l'UNIL.

Mme Valentine Robert, membre de la Commission d'examen du PI, confirme que la Direction a annoncé qu'elle prendra en considération cette thématique déjà soulevée lors des travaux de la Commission.

Page 43 (3.4.3), M. Ruegg propose de mieux faire ressortir le rôle que l'UNIL peut jouer entre les communes de Lausanne et sa région dans le soutien à des projets favorables à la transition écologique.

M. Frund, Vice-recteur, estime que c'est parfaitement l'esprit du Plan d'intention.

Page 45 (4.1.1), M. Prost demande si l'appellation « jeunes chercheurs » englobe les doctorants sans contrat. Mme Michalik, vice-rectrice, confirme que la Vice-rectrice E. Doudet prendra en compte sous cette appellation les doctorants sans contrats de travail.

Page 49 (4.2.3), M. Prost se demande quelle forme concrète prendra l'encouragement à la participation aux commissions (jeton de présences, décharge horaire ou autre manière de compensation pour tous les membres participants).

Mme Michalik, Vice-rectrice, informe qu'une Commission mandatée par la Direction se penche sur la question : la Commission a fait une série de propositions à la Direction pour valoriser la participation institutionnelle et l'encourager. Il est notamment envisagé d'attribuer des crédits aux étudiants qui participent aux travaux de commissions. La Direction a la volonté de mettre en valeur la participation institutionnelle.

M. Prost se propose de rédiger une résolution pour la prochaine séance du Conseil afin de soutenir une valorisation de la participation institutionnelle par jeton de présence, par exemple.

Page 50 (4.3), Mme Morin demande que les mesures prévues concernant le respect par l'UNIL des limites écologiques de la planète soient plus concrètes, avec des objectifs précis à atteindre, de manière à ce que l'UNIL puisse régulièrement faire savoir aux autorités politiques si ces objectifs sont atteints ou non.

Le Recteur soutient la proposition de Mme Morin.

Page 54 (4.7.2) Mme Morin souligne la nécessité à ses yeux d'encadrer le recours à des soutiens philanthropiques. Elle se demande s'il n'existe pas un risque que le Canton diminue sa subvention à l'UNIL si au motif que l'UNIL bénéficierait de soutiens philanthropiques.

Le Recteur pense que le risque est très faible si le recours à des soutiens philanthropiques est utilisé pour des projets spécifiques.

La Présidente demande si les intervenants souhaitent que leurs remarques fassent l'objet d'un point écrit dans la lettre d'accompagnement du préavis du Conseil au Conseil d'Etat.

Mme Morin avait communiqué à cet effet un texte au Bureau du Conseil mais elle le retire.

Aucun texte n'est déposé. Il appartient à la Direction de prendre ou non en considération les remarques faites lors de la séance. La Présidente fera une lettre d'accompagnement du préavis du Conseil sans mentionner de remarques spécifiques.

- Préavis de la Commission : Positif
- Vote :
26 avis favorables
Aucun avis contraire
Aucune abstention

Le Plan d'intention est ainsi accepté à l'unanimité.

11. Divers.

La séance est clôturée et levée par la Présidente à 19h40.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne Bielman Sánchez, Présidente
Lausanne, le 23 juin 2022